# Pourquoi le ton monte en mer Méditerranée



Le navire sismique turc Oruç Reis, escorté par des bâtiments militaires, a entamé des recherches d'hydrocarbures dans une zone située entre les îles de Crète, dans le sud de la Grèce et de Chypre, et au large de la ville turque d'Antalya, mardi. Ph

La situation se tend entre la Grèce et la Turquie. L'escalade militaire dans les eaux méditerranéennes inquiète la communauté internationale. Explications.

### Fabien Perrier

## Que se passe-t-il en Méditerranée ?

Tout a commencé le 11 août quand le navire sismique turc Oruc Reis, escorté par des bâtiments militaires, a entamé des recherches d'hydrocarbures dans une zone située entre les îles de Crète, dans le sud de la Grèce et de Chypre, et au large de la ville turque d'Antalya. Précisément au sud de l'île grecque de Kastellorizo, située à 2 km des côtes turques. Pour le gouvernement grec, ce navire est entré dans un espace qui fait partie de sa zone économique exclusive (ZEE), c'est-à-dire une bande de mer située entre les eaux territoriales et les eaux internationales, sur laquelle la Grèce entend disposer de l'exclusivité d'exploitation des ressources. Ces eaux sont disputées de longue date par la Turquie qui conteste ses frontières terrestres et maritimes avec la Grèce, telles qu'elles ont été définies par les traités de Lausanne (1923) et de Paris (1947).

Or, la récente découverte de gise-

eaux a suscité les convoitises des pays alentour. Ils ont signé des accords : d'un côté entre la Grèce, Chypre, Israël, le Liban, l'Italie, et l'Égypte ; de l'autre entre la Turquie et la Libye, mais ce texte est considéré comme contraire au droit inter-

## Pourquoi une escalade militaire ?

Face à la « provocation » turque, les autorités grecques ont immédiate ment déployé leur marine, leur aviation et appelé les réservistes à la mobilisation. Signe de l'inquiétude : le Premier ministre grec, Kyriakos Mitsotakis (Nouvelle Démocratie, droite conservatrice), s'est adressé à la nation, mercredi. Il a loué la « fierté nationale », signalé avoir « mis les forces armées en alerte » et « activé la diplomatie ».

Pourtant, la Grèce a d'abord obtenu

un soutien militaire de la France (elle-même partie prenante, via Total, dans les forages au large de Chypre). Le président de la République, Emmanuel Macron, a donc envoyé deux avions de chasse Rafale et deux bâtiments de la marine nationale - le porte-hélicoptères Tonnerre et la frégate La Fayette. Le ministre des Affaires étrangères turc, Mevlüt Çavuşoğlu, a alors accusé le président français de « jouer les caïds ». Selon Panayiotis Tsakonas, chercheur au centre Eliamep, « Emmanuel Macron est prêt à militariser pour dissuader le comportement agressif de la Turquie. Mais dans ce contexte, un conflit peut éclater ». De surcroît, ces tensions interviennent sur fond de poussée nationaliste en Grèce et, plus encore, en Turquie où elle est doublée de visées expansionnistes du président Recep Erdogan. En outre, toute la

région est en proie à une déstabilisation politique

#### Quelle voix pour la diplomatie ?

Le Premier ministre grec, Kyriakos Mitsotakis, comme son ministre des Affaires étrangères, Nikos Dendias, multiplient les rencontres avec Israël, l'administration américaine, les responsables européens... Or, les 27 ministres des Affaires étrangères n'ont pas pu s'accorder sur une déclaration commune, vendredi, ils se sont contentés d'un message de soutien à la Grèce et à Chypre. Dans le fond, la question du rapport de force en Méditerranée orientale et de la redéfinition des lignes de partage maritime est posée. Pour la Grèce et la Turquie, il reste la possibilité d'aller au Tribunal international. Reste à savoir si les deux pays y sont prêts actuellement



Emmanuel Macron recevra la chancelière allemande Angela Merkel au fort de Bréments d'hydrocarbures dans ces gançon, jeudi, pour évoquer, entre autres, la situation en Méditerranée. Photo EPA

Dans le fond, la question du rapport de force en Méditerranée orientale et de la redéfinition des lignes de partage maritime est posée. Pour la Grèce et la Turquie, il reste la possibilité d'aller au Tribunal international.